CDVV	*Annexes à la participation aux frais*	2010

Plus de 25 ans

REGLEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS

Le forfait étant souscrit librement, celui-ci ne sera pas révisé en fonction de l'activité réelle de l'adhérent.
En cas de force majeure, une demande de modification pourra être effectuée auprès du comité.

Le règlement peut se faire par versements échelonnés de plusieurs chèques encaissables à dates fixées.

A la fin du forfait, 2 possiblités pour continuer : prendre un autre forfait ou passer à l'heure de vol.

Le forfait illimité doit être réglé avant le 1er mai.

Le compte d'un pilote doit toujours être positif (règlement intérieur)

UTILISATION PRIVEE DU REMORQUEUR PAR PILOTE-REMORQUEUR :	**le 1/100ème:**	**(1) 1,40 €**

Vols d'initiation

Départ avec remorqueur :	**70,00 €**
Assurance seule pour VI particulier (carte VV) :	**8,50 €**

Treuillards	Compensation : 1 treuillée pour 10 treuillées effectuées.

Remorqués et Hebergement des planeurs et pilotes extérieurs

Remorquage planeur extérieur : 40 € à 500m et 80 € à 1000m

Cotisation journalière : 10 € ***Cotisation à la semaine : 60 €***

Hebergement: 5 € par jour et par personne

Documents à fournir

- visite médicale délivrée par un médecin agréé aéronautique. La liste des médecins est affichée dans la salle pilote, ou sur internet www.dgac.fr (rubrique aviation générale /aptitude médicale).
- 2 photos d'identité

Documents à vous procurer :

- manuel du pilote de vol à voile (disponible à la FNAC environ 35 €). Il comporte le manuel de préparation à la partie théorique du brevet de pilote de planeur ainsi qu'une fiche de progression utilisée par l'instructeur pendant la formation.
- carnet de vol (disponible au club, environ 12 €)

Un relevé de compte individuel de chaque membre est édité régulièrement par le trésorier (et à récupérer à l'occasion de votre passage au club). Il se trouve dans le classeur bleu réservé Il se trouve dans le classeur bleu réservé à cet effet dans la salle des pilotes